

SANTÉ DES FEMMES AU TRAVAIL

L'INVISIBLE QUI FAIT MAL

Les conditions de travail, les politiques de prévention et les dispositifs de reconnaissance des maladies professionnelles restent largement pensés pour un « homme moyen », au détriment des femmes.

Les risques sont bien réels, mais encore trop souvent invisibles

- **60 % des TMS (troubles musculosquelettiques) concernent des femmes**, avec des formes plus graves et plus précoces.
- **Les risques psychosociaux (stress, épuisement, burnout) touchent davantage les femmes**, en lien avec la charge mentale, la précarité, le temps partiel subi et le manque d'autonomie.
- **Les violences sexistes et sexuelles au travail concernent une femme sur cinq** chaque année, avec de lourdes conséquences sur la santé, l'emploi et la vie personnelle.
- **Les cancers professionnels féminins restent invisibilisés** : le travail de nuit augmente de 26 % le risque de cancer du sein, et des expositions cancérigènes persistent dans certains secteurs professionnels.

La santé gynécologique demeure un angle mort du travail que la FNME-CGT entend mettre en lumière. Il existe un tabou persistant autour de la santé sexuelle et reproductive des femmes au travail :

- **Endométriose et règles douloureuses incapacitantes** : 1,5 à 2,5 millions de femmes concernées en France, avec des douleurs chroniques, des arrêts de travail répétés, des difficultés à réaliser l'activité et parfois des renoncements professionnels.
- **Grossesse** : malgré des droits existants, les discriminations persistent ; des femmes perdent ou quittent leur emploi pendant la grossesse faute d'aménagements effectifs.
- **Parcours d'AMP (aide médicale à la procréation)** : absences nombreuses, contraintes médicales lourdes, impacts forts sur les carrières, sans droits réellement adaptés.
- **Ménopause** : 87 % des femmes ménopausées subissent un impact direct sur leur travail (bouffées de chaleur, troubles du sommeil, fatigue, difficultés de concentration).

Ces réalités de santé ne relèvent pas de la sphère privée : elles impactent directement le travail, l'emploi et l'égalité professionnelle. Intégrer la santé des femmes au travail, c'est surtout renforcer l'égalité et la performance collective.

**Pour la FNME-CGT,
Négociations des droits
nouveaux, maintenant !**



La santé des salariés étant un enjeu prioritaire à EDF, comme l'a récemment rappelé son PDG, il est urgent d'ouvrir des négociations pour :

1. Intégrer pleinement la santé des femmes dans la prévention au travail.
2. Reconnaître les pathologies féminines comme des enjeux professionnels à part entière.
3. Obtenir des aménagements de travail opposables (horaires, organisation, télétravail, évolution de carrière).
4. Sécuriser les parcours professionnels face à la maladie, la maternité, l'AMP ou la ménopause.
5. Renforcer les moyens de la médecine du travail et la formation à une approche genrée de la santé.